



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Radio France

Question écrite n° 3347

Texte de la question

M. Jean-Marie Le Guen appelle l'attention de Mme le ministre de la culture et de la communication sur l'inquiétude que suscite l'évolution du programme Le Mouv' de Radio France. Il lui demande quel est actuellement l'effectif en personnel de cette station, comparé à celui de France-Info, quel en est l'organigramme et s'il est exact que des dissensions au sein de l'équipe dirigeante ont conduit à modifier les fonctions des responsables et, dans ce cas, lesquelles elles sont. Il souhaite également savoir : quelle est la grille hebdomadaire du programme Le Mouv' et, s'il y en a, quelles sont les réactions des auditeurs ; avec quel budget il est estimé que Le Mouv' pourra continuer de fonctionner dans l'année qui vient ; s'il est prévu un plan de développement des fréquences et dans quelles villes ; comment il est envisagé de financer ce plan et comment il est prévu de satisfaire l'attente légitime des auditeurs de la région toulousaine privés de leur programme de service public à vocation régionale que Radio France leur proposait jusqu'à la création du Mouv'.

Texte de la réponse

Les interrogations formulées par l'honorable parlementaire constituent le coeur même de la mission d'évaluation de Mouv' confié par le ministère de la culture et de la communication au chef du service juridique et technique de l'information et de la communication. En effet, cette mission en cours de réalisation, et dont les résultats seront connus en fin d'année, a pour but d'évaluer les premiers résultats au regard du concept de la station défini par Radio-France et des conditions sociales, techniques et financières de son lancement. Elle appréciera particulièrement la manière dont ce projet s'insère dans la stratégie de Radio-France. D'ores et déjà, il peut être répondu à certains des points précis soulevés par l'honorable parlementaire, d'autres, comme la question tout à fait fondamentale des fréquences étant suspendues aux conclusions de l'audit. La structure des emplois permanents affectés au Mouv' comporte à ce jour 25 emplois, sachant qu'une trentaine de collaborateurs rémunérés au cachet sont également prévus pour les fonctions d'animateurs et de collaborateurs d'émissions. L'équipe constituée au cours du premier semestre 1997 a été en partie remaniée dans le courant de l'été, de façon à donner au Mouv' une organisation plus opérationnelle qui s'est révélée nécessaire après quelques semaines de fonctionnement. En termes de grille, le Mouv' a vocation à mêler programme musical et émissions de service, d'information ou de dialogue destinées au jeune public. Jusqu'à son installation à Toulouse (prévue au premier trimestre 1998), l'antenne ouvrira de plus en plus de sessions animées en direct. A terme, 30 % du temps d'antenne devrait être consacré à ces éléments de contenu. Pour le moment, les réactions des auditeurs n'ont pas pu faire l'objet d'une analyse approfondie, mais Radio-France a commandé une étude quantitative et qualitative sur le sujet dont les résultats devraient être reçus début décembre et exploités par la mission d'audit en cours. Le budget du Mouv' a été fixé pour 1997 à 19,5 MF, dans lesquels figurent, 1,5 MF attribués par l'Assemblée nationale sur la réserve parlementaire. Le coût correspondant de ce programme en année pleine s'établit à 26,8 MF hors information. Enfin, il convient de préciser que Radio-France Toulouse présentait une situation atypique parmi les radios locales. En effet, diffusant pour l'essentiel le programme musical de FIP, assorti d'une durée exceptionnellement faible de programme spécifique, son audience cumulée n'a pas dépassé 2,3 points en moyenne sur les six dernières années. Radio-France Toulouse occupait en 1996 le seizième rang

dans le classement des radios de l'agglomération toulousaine, largement dominée par le service public (France Inter et France Info atteignent respectivement 17,1 points et 14.8 points) et par Sud-Radio (13,3 points).

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Le Guen](#)

Circonscription : Paris (9^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3347

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : culture et communication, porte-parole du gouvernement

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 1er décembre 1997

Question publiée le : 22 septembre 1997, page 3027

Réponse publiée le : 8 décembre 1997, page 4483